

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 13 octobre 2022 Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°39_2022</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Céline GEORG, Sébastien REY-GORREZ, Gaëlle MESSINA, Béatrice TISSOT, André MORARD Alexandre BAUDET, Marie-José GIUSTI Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER, Carole ETTORI (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT) Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

Objet : ACHAT BALAYEUSE ENTRE PLUSIEURS COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat mutualisé d'une balayeuse en partenariat avec les communes de Marlioz, Contamine-Sarzin et Jonzier-Epagny.

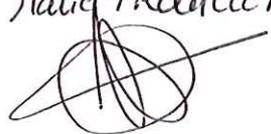
Il rappelle le devis retenu de la société BONFILS Terre de Savoie à hauteur de 15 278 euros HT. Monsieur le Maire explique que le devis comprenait la reprise de l'ancienne balayeuse de la commune de Jonzier-Épagny à hauteur de 1 300 €. Le montant à retenir était donc 16 578 € HT.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation d'acheter la balayeuse avec les communes de Marlioz, Contamine-Sarzin et Jonzier-Epagny au prix de 16 578 € HT et précise que le prix d'achat sera répercuté sur les 4 communes conformément à la convention signée.

Suite à cet exposé, le conseil municipal :

- valide le devis de la société BONFILS Terre de Savoie pour une balayeuse BEMA 30 Dual – 2300 mm Power Master, d'un montant de 16 578 € HT ;
- donne son autorisation à Monsieur le Maire pour concrétiser l'achat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : <i>17/10/2022</i> Et de la publication le : <i>17/10/2022</i></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, <i>Marie TROUILLET</i></p> 
--	---	--

